

N° 1714 – MO 694

Notre référence : 01.0302.0362*

Réponse du Conseil municipal à la motion urgente du PSA intitulée : « Accueillir des personnes migrantes venant du camp de réfugiés de Moria »

La motion charge le Conseil municipal d'entreprendre les démarches nécessaires afin de porter la commune volontaire pour accueillir des personnes migrantes en provenance du camp de réfugiés de Moria, en Grèce.

Sensible à la situation dramatique vécue par ces réfugiés, le Conseil municipal est d'avis, comme les auteurs de la motion, que la Municipalité se doit de faire part de sa disponibilité pour un accueil. En ce sens, une lettre a été adressée au département fédéral de justice et police (DFJP) le 30 septembre 2020.

Dans sa réponse du 28 octobre 2020, Mme Karin Keller-Sutter, Conseillère fédérale, relève notamment que « *Le système d'asile suisse est une tâche commune dont nous partageons la responsabilité à tous les échelons politiques suisses. La Confédération apprécie grandement l'engagement et le soutien des villes dont celle de Moutier et je vous en remercie. Le rôle des villes est central pour l'intégration des personnes ayant droit au séjour et elles sont également indispensables en tant que lieux d'implantation de centres d'asile fédéraux ou autres logements pour les demandeurs d'asile. Je serais heureuse d'envisager une coopération plus étroite avec les villes dans le cadre de futures campagnes d'accueil. En collaboration avec les cantons, nous discuterons de la manière dont la volonté des villes d'accueillir de nouveaux arrivants peut être mise à profit, par exemple dans le cadre des programmes de réinstallation.* »

Les villes sont représentées par l'Union des villes suisses (UVS) dans le groupe de suivi sur la réinstallation. Par lettre du 2 novembre 2020, le Conseil municipal a également fait part de la disponibilité de la Commune à cette association, dont Moutier est membre. L'UVS a pris acte de cette annonce.

A noter qu'une pétition allant dans le sens de la présente intervention parlementaire a récemment été déposée à la Chancellerie municipale. Elle est en cours de traitement.

Au vu de ce qui précède, le Conseil municipal invite le Conseil de Ville **à accepter la motion, à la considérer comme étant réalisée et à la classer.**

Moutier, le 17 novembre 2020

Au nom du Conseil municipal

Le Président :

Le Chancelier :

M. Winistoerfer

C. Vaquin

Dépôt : 21.09.2020
Traitement Bureau CDV : 05.10.2020
Développement/Urgence : NON/OUI
Délai de réponse : 05.01.2021

Motion urgente du PSA intitulée : « Accueillir des personnes migrantes venant du camp de réfugiés de Moria »

Proposition

Le Conseil municipal est chargé de faire les démarches nécessaires auprès du canton de Berne et de la Confédération afin de se porter volontaire pour accueillir des personnes migrantes issues du camp de réfugiés de Moria

Développement

La situation au sein des camps de réfugiés, en Grèce notamment, est dramatique. Elle l'a toujours été et l'est encore plus actuellement, depuis l'incendie qui a ravagé le camp de Moria, sur l'île de Lesbos. En effet, depuis, environ 13'000 personnes sont à la rue, dont quelques 4000 enfants.

La situation est inacceptable. Il en va de la responsabilité de chacun de se mobiliser, au sein de toute l'Europe.

Les personnes présentes dans ce camp ont déjà tout quitté et tout risqué pour fuir l'horreur au sein de leur pays. Les conditions d'hébergement dans le camp de Moria étaient alarmantes : pour rappel, ce camp accueillait un nombre de personnes migrantes supérieur à trois fois sa capacité d'accueil. Ces personnes voyaient leur vie en attente au sein de ce camp depuis des mois, le tout dans des conditions insalubres, dangereuses et sans grande prise en charge, qu'elle soit juridique, médicale ou sociale. Depuis l'incendie, ces mêmes personnes vivent un nouveau traumatisme, perdent à nouveau tout et sont bloquées dans les rues de l'île, en pleine période de pandémie de coronavirus.

Une solution urgente doit être trouvée.

Le groupe PSA demande donc au Conseil municipal de se rallier aux différentes communes suisses qui ont fait part de leur disponibilité pour accueillir des personnes migrantes issues du camp de Moria et d'effectuer les démarches en ce sens.

Urgence

L'urgence est demandée. Motifs : Au vu de la situation dramatique que vivent ces personnes, l'urgence est demandée

Moutier, le 21 septembre 2020

Signature (s) :

PSA, 1^{ère} signataire :

 **COPIE**

MOUTIER
Cœur de Jura

Adresse de correspondance :

Chancellerie municipale
Case postale 927
2740 Moutier
Tél. 032 494 11 11

Moutier, le 3 février 2021/vs

Notre référence : 02.0512.0021*

Pétition relative à un engagement de la Municipalité en faveur de l'accueil des réfugié(e)s des camps des îles grecques

Monsieur,

Lors de sa séance du 2 février 2021, le Conseil municipal a pris connaissance de votre courrier électronique du 22 janvier 2021 et son contenu a retenu toute son attention.

Nous vous informons que le Conseil de Ville, lors de sa séance du 7 décembre 2020, a accepté, à l'unanimité, la motion du PSA intitulée : « Accueillir des personnes migrantes venant du camp de réfugiés de Moria ». Ladite motion va dans le même sens que votre pétition.

Pour répondre à votre demande, nous vous informons que les démarches auprès de Mme Karin Keller-Sutter, Conseillère fédérale, avaient déjà été entreprises. A cet effet, nous vous joignons en annexe sa réponse du 28 octobre 2020.

Enfin, nous avons contacté l'Union des villes suisses afin de connaître l'état actuel des démarches entreprises. Nous ne manquerons pas de vous informer de sa réponse.

En vous remerciant de prendre note de ce qui précède, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom du Conseil municipal

Le Président :

Le Chancelier :

M. Winistoerfer

C. Vaquin

Annexe :

- Mentionnée

Ville de Moutier
2740 Moutier

Rue de l'Hôtel-de-Ville 1
Case postale 927

Tél. 032 494 11 11
Fax 032 493 12 19

www.moutier.ch
info@moutier.ch



Membre de la

ficd
FÉDÉRATION INTERJURASSIENNE
DE COOPÉRATION
ET DE DÉVELOPPEMENT